

Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle des actionnaires tenue le mardi 12 mai 2020
Par voie électronique

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Christophe Evers.

BUREAU

Monsieur le Président désigne en qualité de Secrétaire :

- Monsieur Hubert de Ville de Goyet

Comme l'Assemblée se tient de manière électronique, il n'est pas possible d'avoir des scrutateurs.

L'Assemblée constate la présence des administrateurs suivants :

- Monsieur Christophe Evers
- Monsieur Thierry Beauvois

Ceux-ci complètent, de droit, le bureau.

PricewaterhouseCoopers SCCRL, Commissaire, représenté par Monsieur Alexis Van Bavel, est également présent.

VALIDITE ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à la loi, dans:

Le Moniteur belge du 27 avril 2020

La convocation a été également publiée sur le site Internet le 25 avril 2020.

L'extrait justificatif est déposé sur le bureau et est paraphé par le scrutateur. Des lettres missives ont, en outre, été envoyées aux actionnaires en nom, et des messages électroniques aux administrateurs et au commissaire le 26 avril 2020; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 32 des statuts prescrivant :

- L'enregistrement des actions dématérialisées auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation le 28 avril 2020 à 24 heures et qui aura émis une attestation constatant cet enregistrement au plus tard le 6 mai 2020.
- L'enregistrement des actions nominatives dans le registre des actionnaires le 28 avril 2020 à 24 heures et qui aura fait connaître par écrit son intention d'y assister avant le 6 mai 2018.

Sont présents ou représentés les 4 actionnaires indiqués à la liste de présence avant l'ouverture de la séance et annexée au présent procès-verbal avec les originaux des procurations y mentionnées.



IMBAKIN HOLDING
SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOOTSCAP

Selon cette liste des présences, 238.000 actions sont présentes ou représentées sur les 3.189.330 actions représentatives du capital social ayant pouvoir de vote.

Chaque action donne droit à une voix. Il est pris part au vote pour un total de 238.000 voix.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Tous les faits exposés par le Président et le Secrétaire sont vérifiés par le Bureau et reconnus exacts par l'Assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

L'ordre du jour comporte :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.
2. Rapport du commissaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.
3. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ainsi que l'affectation du résultat.
4. Proposition de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion et au commissaire pour sa mission de contrôle.
5. Proposition de renouveler les mandats d'administrateur de MM. Thierry Beauvois, Philippe Croonenberghs et Christophe Evers pour une durée de 3 ans échéant lors de l'assemblée générale annuelle de 2023.
6. Proposition de renouveler le mandat de la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwedal 18, comme commissaire pour un terme de trois ans. Cette société désigne Monsieur Alexis Van Bavel, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SRL. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2023. Les honoraires annuels du commissaire s'élèvent à EUR 3.500 (plus TVA, débours divers et cotisation IRE), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.

*

DELIBERATIONS

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.

Le Président fait lecture du Rapport du Conseil d'Administration

La discussion de ces rapports est abordée ; il est répondu aux questions posées dans l'Assemblée; les informations complémentaires demandées sont fournies.

2. Comptes clôturés au 31 décembre 2019.

Les comptes statutaires, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 sont soumis à l'examen de l'Assemblée.

Il est donné réponse aux questions posées par les membres de l'Assemblée.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe sont approuvés à l'unanimité.

3. Affectation des résultats

L'Assemblée approuve à l'unanimité des voix l'affectation des résultats ressortant des comptes annuels sociaux qui viennent d'être approuvés.

Perte de l'exercice	11.426	Euros
Report du bénéfice antérieur	<u>194.809</u>	Euros
Bénéfice à affecter	183.384	Euros
Bénéfice à reporter	183.384	Euros



4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

Par votes spéciaux à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge à chaque administrateur, pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Par vote spécial à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Commissaire, pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

5. Proposition de renouveler les mandats d'administrateur

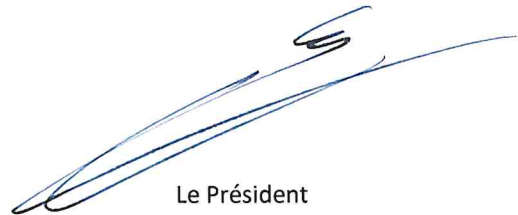
Par votes spéciaux, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de MM. Thierry Beauvois, Philippe Croonenberghs et Christophe Evers pour une durée de 3 ans échéant lors de l'assemblée générale annuelle de 2023.

6. Proposition de renouveler le mandat du commissaire

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwedal 18, comme commissaire pour un terme de trois ans. Cette société désigne Monsieur Alexis Van Bavel, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SRL. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2023. Les honoraires annuels du commissaire s'élèvent à EUR 3.500 (plus TVA, débours divers et cotisation IRE), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.



Le Secrétaire



Le Président